

Les 18 et 19 Juin 2019
à L'IUT de Saint Pierre

18 > 19
Juin 2019

Semaine
pour

au TRAVAIL

la Qualité
de Vie



Vous avez dit

PERFORMANCE

pour
prévention



www.preventionpro974.re



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de la Réunion
www.cgsr.re



Ce projet est cofinancé par
le Fonds Social Européen
- FSE

Contact presse :

Hoarau Anaïs - 0692 092697
ahoarau@arvise.net



SOMMAIRE

La Semaine pour la qualité de vie au travail en deux mots..... 3

L'édition 2019 4

Pourquoi parler de performance(s) pendant la Semaine pour la
qualité de vie au travail ?..... 5

Les événements numériques 6

A La Réunion..... 7

MARDI 18 JUIN 2019

La Qualité de vie au travail : Un levier de performance..... 8

Conditions de travail, santé, performance :
la relation triangulaire du travail intérimaire 9

MERCREDI 19 JUIN 2019

Améliorer votre performance avec les partenaires
de la prévention..... 11

Le référent prévention, un acteur clé..... 13



La Semaine pour la qualité de vie au travail en deux mots

Organisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et son réseau d'Associations régionales (Aract), la 16ème Semaine pour la qualité de vie au travail se tiendra du 17 au 21 juin 2019 partout en France sur le thème « Vous avez dit performance(s) ? ».

Pendant une semaine, l'Anact et ses Associations régionales organiseront rencontres, débats, et présentations des pistes d'action pour **sensibiliser les entreprises et les organismes qui les accompagnent aux enjeux de la qualité de vie au travail.**

La Semaine de la qualité de vie au travail est devenue, depuis sa création en 2004, un temps fort pour les entreprises qui veulent concilier durablement les conditions de travail, la qualité de service et la performance ainsi que pour les organismes qui les accompagnent.

→ AU PROGRAMME DE L'ÉDITION 2019

- 2 jours à La Réunion, les 18 et 19 Juin 2019
- Plus de 45 rencontres organisées par les Aract en région sous des formats participatifs : ateliers, afterworks, forums ouverts, escapes game...
- Une dizaine d'événements numériques (webinaires, tables rondes) qui pourront être suivis gratuitement par tous en direct ou en replay.

Pour avoir accès à l'ensemble du programme de La Réunion et s'inscrire : <https://www.eventbrite.fr/o/arvise-aract-reunion-7128404971>

Pour avoir accès à l'ensemble du programme national et s'inscrire : semaineqvt.anact.fr

→ NOUVEAUTE 2019

Cette année, les entreprises qui veulent s'associer à la Semaine peuvent télécharger un kit proposant des conseils et ressources pour animer un événement et susciter des échanges avec leurs équipes à cette occasion.

[Accéder au kit entreprise.](#)

Pourquoi parler de performance(s) pendant la Semaine pour la qualité de vie au travail ?

La prochaine Semaine pour la Qualité de vie au travail est l'occasion de rappeler que QVT et questions de performance(s) de l'entreprise sont intimement liées.

« La QVT, c'est précisément une façon d'articuler les enjeux d'efficacité de l'organisation et de développement humain en s'intéressant aux questions du travail : comment on s'organise pour bien coopérer, comment on parle du travail pour en enrichir le contenu, comment on évalue l'efficacité de nos nouveaux modes opératoires... Cela invite à faire collectivement du lien entre les différentes dimensions de la performance de l'entreprise : économique, sociale, organisationnelle » souligne Matthieu Pavageau, directeur technique et scientifique de l'Anact.

→ QVT ET PERFORMANCE : DES LIENS A RENFORCER

Une analyse des accords et pratiques en matière de QVT montre que des avancées ont été réalisées ces dernières années sur les versants sociaux et sociétaux de la qualité de vie au travail avec de nouvelles pratiques et des accords sur l'égalité professionnelle, l'articulation des temps ou encore le télétravail. Cependant l'objectif de favoriser des approches décloisonnées entre santé, conditions de travail et performance porté par l'Accord national interprofessionnel sur la qualité de vie au travail de 2013, semble encore éloigné malgré des démarches innovantes d'entreprises, les branches et les territoires. (Voir le rapport de l'Anact *Un cap à tenir*, 2019).

De fait, les liens entre QVT et performance restent encore insuffisamment pris en compte en entreprise. On observe ainsi des démarches QVT déployées sans articulation avec des projets de performance en cours (fusion, transformation numérique...) ou à l'inverse des démarches de compétitivité qui laissent peu de place aux enjeux d'amélioration des conditions de travail.

« Si l'on cantonne les démarches QVT aux sujets sociaux ou sociétaux, si elles ne sont pas articulées avec les préoccupations économiques de l'entreprise, si la question de la QVT reste exclusivement l'affaire des RH et des préventeurs - mais pas celle des responsables de production, des services SI, ou financier -, alors ces démarches n'exploitent que très partiellement leurs potentialités », poursuit Matthieu Pavageau.

Pourquoi parler de performance(s) pendant la Semaine pour la qualité de vie au travail ?

→ DE QUOI PARLERA-T-ON PENDANT LA SEMAINE POUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL ?

La Semaine pour la qualité de vie au travail 2019 permettra d'aller à la rencontre d'acteurs d'entreprises qui cherchent à combiner objectifs économiques et sociaux en prenant en compte les questions liées au travail.

Elle permettra de s'interroger sur les liens entre performance(s) et...

- dialogue social,
- management,
- politique de reconnaissance des salariés
- conduite des projets de transformation
- ...

Aménager un atelier pour gagner en efficacité et mieux répartir la charge de travail, s'appuyer sur le numérique pour enrichir et redéployer les compétences, mettre en place des espaces de discussion pour améliorer la façon de travailler... c'est aussi ça la QVT !

→ 3 MESSAGES CLES DE LA SEMAINE POUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- Le travail est créateur de valeur.
- Le sentiment d'efficacité au travail est source de QVT.
- Améliorer la qualité de vie au travail, c'est donner à chacun dans l'entreprise la possibilité d'agir pour améliorer son travail et de cette façon contribuer à la fois à l'amélioration des conditions de travail et à l'efficacité de l'organisation.

A voir sur le site semaineqvt.anact.fr #LaMinuteQVT : trois vidéos courtes pour creuser les liens entre performance(s) et QVT.

Focus sur 5 webinaires de la Semaine pour qualité de vie au travail

Du 17 au 21 juin, les internautes peuvent accéder gratuitement à une programmation de webinaires à suivre en direct ou en différé. Sélection

17 juin : « Performance(s) et conditions de travail : si on négociait ? »

Avec Christine Goudard - entreprise Coveris, Patrick Colombel - Fondation Saint Jean de Dieu, Christian Thuderoz - universitaire et Matthieu Pavageau - Anact

17 juin : « Performance(s), qualité du service et conditions de travail dans la fonction publique : quelles pistes pour les concilier ? »

Avec Charlotte Lecocq - députée, Elodie Fourcade - DGAFP, Hervé Moreau - Snes-FSU et Philippe Douillet - Anact

Ce webinaire est organisé avec le soutien de la MGEN

18 juin : « CSE, comment croiser enjeux économiques et conditions de travail ? »

Avec Laurence Thery, Aract Hauts de France

20 juin : « Conduire un projet de transformation 4.0 : une affaire de performance collective ? »

Avec Eliette Darnaud, Aract Auvergne-Rhône-Alpes et Jocelyn Vert, Axsant

20 juin : « Perféco : Estimez le coût de la non-santé au travail dans votre entreprise »

Avec Patricia Ourmiah - Klesia, et Charles Parmentier – Anact

Ce webinaire est organisé avec le soutien de Klesia

21 juin : « Conditions de travail, bien-être animal et performance(s) dans les abattoirs : quelles pistes d'action ? »

Avec Barbara Creux - Idele et Anne-Marie Nicot - Anact

Tout au long de la semaine, les webinaires *Histoires de performance(s)* permettront de partager des témoignages et retours d'expérience (entreprises Unither, Egiom, la Fondation Saint Jean de Dieu, Ephad Saint Barthelemy, Pêcheurs.com...).

Retrouvez l'ensemble de la programmation de webinaires sur semaineqvt.anact.fr



A La Réunion

Les 18 et 19 Juin 2019, l'Aract Réunion, la CGSS Réunion et les partenaires de la prévention s'unissent pour offrir aux acteurs du monde du travail deux journées d'échanges et de rencontre pour mettre en avant les actions concrètes et les réflexions menées autour des questions de développement de la qualité de vie au travail.

Elles ont pour but de valoriser les actions mises en place par les entreprises réunionnaises, de réaffirmer leur engagement et de définir avec les acteurs de nouveaux objectifs de prévention.





La qualité de vie au travail : un levier de performance

Dans un nombre important d'entreprises, la qualité de vie au travail est d'abord envisagée sous l'angle de la conciliation des temps et de l'articulation vie privée-vie personnelle. Si les actions sur ces registres représentent des bénéfices pour les salariés, elles ne peuvent résumer la QVT.

L'ambition de la qualité de vie au travail consiste en effet à donner à chacun, dans l'entreprise, la possibilité d'agir pour améliorer son travail – et faire ainsi progresser la qualité de service, l'employabilité et la performance.

Aménager un espace pour gagner en efficacité et mieux répartir la charge de travail, tester à l'occasion d'un projet de transformation de nouvelles façons de coopérer, s'appuyer sur le numérique pour enrichir et redéployer les compétences, négocier de véritables accords de méthode... C'est aussi cela la QVT !

Lieu : IUT de La Réunion - Saint Pierre

Horaires : 9h00 à 12h00

Lien d'inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-sqvt-2019-la-qualite-de-vie-au-travail-un-levier-de-performance-pour-votre-entreprise-60745343959>

PROGRAMME :

09h00 : Accueil par le Président de l'Université de La Réunion

10h30 : Pause

09h10 : Introduction par la DIECCTE

10h45 : Étude économique

09h20 : Présentation des formations HSE

11h00 : Témoignage de la SODIAC + échange avec la salle

09h30 : Introduction par Charles Parmentier (ANACT)

11h30 : Présentation des indicateurs de performance

09h40 : Résultats de l'observatoire des inaptitudes

12h00 : Présentation du site preventionpro974.re

10h00 : Témoignage de GTFOI + échange avec la salle



Conditions de travail, santé, performance : la relation triangulaire du travail intérimaire

Le travail intérimaire est une relation tripartite entre un salarié, une entreprise utilisatrice et une entreprise de travail temporaire. La nature temporaire du contrat implique des changements de postes fréquents dans des entreprises différentes, avec des consignes propres à chaque structure. De plus, certains secteurs d'activités présentent parfois des risques importants. En effet, si toutes les catégories professionnelles sont représentées, la majorité des salariés intérimaires sont des ouvriers. Le risque d'accident diminue avec l'âge et l'ancienneté, cela représente donc des variables à prendre en considération. L'incertitude du travail et le caractère temporaire de celui-ci peuvent également représenter un stress chez ces salariés. Aussi, l'exposition à ces facteurs en fait un travailleur fortement exposé aux risques professionnels. Il est donc indispensable d'intégrer la prévention des risques professionnels dans l'ensemble des démarches liées à la mission. Bien qu'il soit de la responsabilité de l'entreprise accueillante d'intégrer l'intérimaire dans sa politique de prévention, l'employeur reste l'agence d'intérim. Le partage des responsabilités entre les 3 parties en ce qui concerne la prise en charge de la santé, de la sécurité et de la prévention des risques dans le travail intérimaire est nécessaire.

Ainsi, il apparaît légitime d'intégrer dans cette relation les services interentreprises de santé au travail (SIST) pour une collaboration sur le suivi médical, le partage des connaissances concernant les risques professionnels liés aux postes ainsi que les actions de prévention. Ces services ont une mission de conseil dans la mise en place des mesures de prévention adaptées et de suivi de l'ensemble des salariés.

Dans cette démarche de prévention et d'amélioration des conditions de travail, les acteurs concernés se doivent d'agir ensemble pour une meilleure connaissance mutuelle des risques. D'où la nécessité de se réunir pour échanger sur les difficultés, les pratiques de chacun et faciliter l'accès aux outils.

Lieu : IUT de La Réunion - Saint Pierre

Horaires : 13h30 à 17h00

Lien d'inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-sqvt-2019-condition-de-travail-sante-performance-la-relation-triangulaire-du-travail-interimair-60744918687>



PROGRAMME :

13h30 : Introduction

13h40 : Témoignage d'entreprise

14h00 : Présentation du cadre réglementaire :

- Aspect juridique
- Recommandation des partenaires sociaux avec la fiche de liaison
- Santé au travail

14h30 : Résultats de l'enquête MDEN

14h45 : Pause

15h00 : Exemples de bonnes pratiques :

- Action 2009/2012 : la formation des permanents ETT à la prévention des risques
- Convocation SIST et le portail de suivi médical
- Formation avant l'embauche

15h30 : Table ronde

15h45 : Présentation des outils pour une meilleure maîtrise du risque amiante et de la performance – L'intérimaire face au risque amiante : Quizz

16h45 : Présentation du site preventionpro974.re

Améliorer votre performance avec les partenaires de la prévention

Sous l'appellation de partenaires de la prévention se regroupe l'ensemble des institutions de prévention des risques professionnels de La Réunion. En créant ce partenariat, la DIECCTE, la CGSS, l'Aract Réunion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, INTERMETRA-METRAG, SISTBI, le Rectorat, les chambres consulaires et l'ADIR affirment leur volonté de coopérer pour la construction d'une approche globale de prévention et l'élaboration d'une offre d'appui et d'accompagnement aux acteurs internes de la prévention en entreprise. Ainsi, l'ensemble des partenaires mettent en œuvre des actions dans le cadre du Plan Régional Santé au Travail 2016-2020 (PRST) et s'engagent dans des actions de terrain adaptées aux contextes des branches professionnelles ou des entreprises qui en feraient la demande. Sont également déployées des actions transversales à l'ensemble des secteurs d'activités, des actions de communication auprès des employeurs, des salariés et du grand public, dans l'objectif d'une meilleure appropriation des démarches et d'une meilleure diffusion des connaissances. Les actions découlant de ce partenariat se veulent respectueuses de l'identité des institutions dans leurs champs de compétences, leur déontologie et leurs missions réglementaires. Dans le même temps, ce partenariat permet à chacun d'apporter sa contribution et ses spécificités sur des actions mieux coordonnées, pluridisciplinaires par la mise en commun de moyens, dans le souci d'une plus grande efficacité.

Lieu : IUT de La Réunion - Saint Pierre

Horaires : 8h30 à 12h00

Lien d'inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-sqvt-2019-ameliorer-votre-performance-avec-les-partenaires-de-la-prevention-60745692000>

PROGRAMME :

8h30 : Accueil avec distribution du code couleur pour les ateliers

9h00 : Présentation en plénière :

- Introduction
- Présentation de la formation HSE
- Présentation du site preventionpro974.re
- Présentation des ateliers

9h40 : Découverte des ateliers par code couleur :

(Atelier 1 : 9h40 à 10h20 – Atelier 2 : 10h30 à 11h10 – Atelier 3 : 11h20 à 12h) :

CGSS et SSTI : AFS / offre de service générique (dématérialisation des taux AT MP, conseil retraite, PDP) / action coiffeurs et garagistes

SIST : présentation des missions et d'étude de cas

DIECCTE et ARACT : nouveau référentiel formation membre CSE / offre ARACT / atelier AIS / jeux « RPS dans DU »

Le salarié désigné compétents

Depuis le 1^{ER} Juillet 2012, tout employeur doit désigner au moins un salarié « compétent pour s'occuper des activités de protection et de préventions des risques professionnels de l'entreprise » (L.4644-1 du Code du travail). Cela concerne toutes les entreprises, qu'elle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

La mission de ce nouvel acteur de l'entreprise consiste à assister et aider l'employeur dans la mise en place et la gestion de la politique de prévention de la santé et de la sécurité au travail de l'entreprise.

Les 9 principes généraux de prévention inscrits dans le code du travail (L.4121-2) régissent l'organisation de la prévention et sont la base de travail du salarié désigné compétent en prévention :

- Éviter les risques.
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités.
- Combattre les risques à la source.
- Adapter le travail à l'homme (conception des postes de travail, choix des équipements, choix des méthodes de travail et de production).
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique.
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou par ce qui est moins dangereux.
- Planifier la prévention en y intégrant, technique, organisation, conditions de travail, relations sociales et influence des facteurs ambiants.
- Prendre des mesures de protection collective.
- Donner des instructions appropriées

Pour mener sa mission, le salarié désigné compétent peut, en complément de l'application des 9 principes généraux, intervenir dans diverses actions comme : l'organisation, la planification et le suivi des actions de prévention, l'accueil des nouveaux arrivants, le suivi des indicateurs de santé, l'analyse des accidents du travail, participer au réseau des salariés désignés compétents, etc. (liste non-exhaustive).

Comment répondre à cette nouvelle réglementation ?

Lieu : IUT de La Réunion - Saint Pierre

Horaires : 13h30 à 16h15

Lien d'inscription : <https://www.eventbrite.fr/e/billets-sqvt-2019-le-referent-prevention-un-acteur-cle-60744509463>



PROGRAMME :

13h30 : Introduction en plénière

13h40 : Présentation de l'action salariés désignés compétents

13h50 : Présentation des réseaux et des travaux

14h20 : Présentation du site preventionpro974.re

14h30 : Echange de pratiques sur :

- Analyse Accident du Travail (AT)
- Accueil du nouvel arrivant
- Analyse des risques et plan action

16h00 : Clôture de la SQVT par ARACT



Ce projet bénéficie du soutien de :



Retrouver nous sur : www.preventionpro974.re





L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Contact presse

Hoarau Anaïs - 0692 092697
ahoarau@arvise.net

